

# Compte-rendu de l'audience mairie de Mayenne – 16 juin 2022

## Sectorisation, postes et carte scolaire

**La délégation SNUDI-FO 53 :** Hélène Pichon et Fabien Orain Jean-Pierre Le Scornet, Maire

**Pour la municipalité :** Yves Paillasse, adjoint aux affaires scolaires, Jean-Pierre Le Bonhomme, directeur de cabinet

Le SNUDI FO 53 a été reçu, à sa demande, à la mairie de Mayenne jeudi 16 juin, mandaté par plusieurs collègues de la ville, au sujet des conséquences de la sectorisation sur les écoles de la ville.

### *Quelques rappels importants*

Tel un serpent de mer, la sectorisation occupe les discussions de la sphère scolaire de la ville depuis plusieurs années (2013), la précédente mandature ayant multiplié les réunions, les scénarios, les comités de pilotage comme autant d'épées de Damoclès sur les écoles.

- **Mairie de Mayenne (1er juillet 2017) / territorialisation** [Compte-rendu d'audience](#)
- **Mairie de Mayenne (22 juin 2017) / Sectorisation** [Compte-rendu d'audience](#)

Faisant fi de ces tergiversations, le DASEN appliquait ses principes comptables de gestion de la carte scolaire départementale aux écoles de Mayenne dont certaines s'étaient vues amputées de quartiers entiers par la sectorisation, empêchant alors tout espoir de renouvellement d'effectifs.

Les faits ne mentent pas: Mayenne occupe tous les ans une bonne partie des discussions des comités techniques traitant de la carte scolaire et la ville a vu **cinq fermetures de classe pour une seule ouverture ces cinq dernières années.**

L'an passé, la mairie, pour mettre fin à cette hémorragie, et donc revoir la sectorisation, a fait appel à un cabinet d'experts, dont on sait malheureusement que certains sont surtout experts dans la facturation aux collectivités comme aux plus hautes sphères de l'Etat.

Plusieurs scénarios sont sortis de cette collaboration et si la mairie assure qu'ils ont tous été présentés lors des comités de pilotage, la plupart des usagers comme des professionnels n'ont eu connaissance que du dernier, et pas des moindres, notamment par le courrier qu'ils ont reçu de la municipalité début juin 2022 !

### *Ce qui est prévu par la municipalité*

	Charles Perrault	Angellerie	Pierre et Marie Curie	Jacques Prévert	Louise Michel
2023/2024	<b>FERMETURE DE L'ÉCOLE</b>	accueil des élèves de C. Perrault	travaux en maternelle	accueil des élèves de P&M Curie mater	

2024/2025			travaux en maternelle		
2025/2026			accueil des élèves de JPrévert	FERMETURE DE L'ÉCOLE	
2026/2027			accueil des élèves de LMichel		FERMETURE DE L'ÉCOLE

## Inacceptable !

À terme, il n'y aura plus que 3 groupes scolaires publics : Paul Eluard, Pierre et Marie Curie, Jules Ferry. Ce projet organise donc la fermeture de trois écoles sur Mayenne dont un groupe scolaire entier (Ch. Perrault / Louise Michel)

### Ce sont les différentes municipalités de Mayenne qui portent cette responsabilité !

**Le syndicat n'a pas pour rôle de s'occuper des affaires des collectivités, sauf lorsque des décisions prises impactent directement le fonctionnement des écoles et la dotation en postes !**

Lors de cette entrevue, le SNUDI-FO 53 a fait remarquer que, si la baisse démographique de la population scolaire à Mayenne est un fait difficilement contestable, les sectorisations ont affaibli des écoles qui se portaient bien et non pas permis aux autres de retrouver une meilleure santé.

Monsieur Le Maire lui-même nous a fait part de son constat d'une certaine forme "*de procrastination*" dans la prise de décision pendant la précédente mandature, y trouvant par là même sa justification de prendre des décisions rapidement.

La délégation FO a fait part aux représentants de la mairie de sa grande inquiétude quant à ces décisions et de leurs conséquences directes en matière de postes, et donc de nouvelles fermetures de classe à terme. Par ailleurs, si la mairie nous assure ne pas avoir pris en compte les établissements privés dans l'établissement de ce scénario, la fermeture de ces trois écoles fera *de facto* la part belle aux écoles privées qui se retrouveront parfois sans concurrence dans certains quartiers.

L'adjoint aux affaires scolaires nous affirme de plus que la concurrence avec les écoles privées est accrue par le fait que ces dernières accueillent des enfants des communes environnantes. Cet argument nous semble difficilement recevable ; les communes en question observant presque toutes les mêmes difficultés démographiques que la ville centre. Pour le SNUDI-FO, la bonne santé des écoles privées (certaines refusant du monde) est la preuve que la sectorisation a déjà des effets sur les effectifs des uns comme des autres.

**Nos interlocuteurs continue de le nier en bloc.**

Le SNUDI-FO, après avoir averti ses interlocuteurs que dans l'éducation nationale "*2 et 2 ne font pas toujours 4*" a alerté des risques de fermeture de classes supplémentaires qui pèseront à court terme sur la ville de Mayenne. Mandaté par des collègues de Mayenne, le syndicat a pointé les responsabilités des différentes municipalités, y compris l'actuelle.

Ce sont des choix politiques, relatifs à une sectorisation totalement ubuesque qui ont eu pour conséquence la baisse des effectifs dans les écoles publiques de la ville de Mayenne.

Le SNUDI-FO 53 a porté l'exigence d'un maintien des écoles publiques à Mayenne, et la révision immédiate de la sectorisation pour alimenter toutes les écoles.

La mairie, qui est sensible à nos arguments de proximité avec les autres structures d'accueil de la petite enfance, nous assure avoir pesé le pour et le contre entre les 2 écoles et estime qu'il est extrêmement difficile de faire les travaux

nécessaires à Charles Perrault et nous signale qu'il est très compliqué pour les parents de se garer et d'amener les enfants à l'école.

La mairie nous assure qu'elle est en première ligne de la défense des écoles publiques et par conséquent qu'il lui appartient de prendre des décisions afin que les écoles soient viables sur la commune.

Les écoles visées par une fermeture à terme sont, pour elle, des écoles qui posent toutes des problèmes de sécurité tant au niveau des locaux qu'au niveau de leur accès (par rapport à la nationale notamment) et qui présentent des problèmes d'ordre énergétique.

Les élus nous assurent que les familles auront le temps de s'organiser ; la fermeture de Louise Michel n'intervenant que dans cinq ans et que ce ne seront plus les mêmes familles....

Un argument qui ne semble pas séduire les familles en question qui ont mis en place une pétition et ont prévu un rassemblement pendant le conseil municipal qui actera ces décisions le jeudi 23 juin.

**Malgré son envie de communiquer, les arguments présentés par la mairie à la délégation du SNUDI-FO 53, parfois à l'opposé de ceux qui étaient cités quelques années auparavant, donnent raison à nos anciens qui dans leurs bons sens populaires avaient bien conscience que " pour tuer son chien, il fallait l'accuser de la rage"**

**Le SNUDI-FO 53 n'a jamais confondu les genres : il ne lui appartient pas de décider à la place des élus ! En revanche, en défense des enseignants qui lui font confiance, il continuera à donner son avis et à porter les revendications des collègues. Le SNUDI-FO 53 défend et défendra toutes les écoles publiques !**

*Renforcez le syndicalisme indépendant, adhérez au SNUDI-FO 53 la première force syndicale fédérée et confédérée dans les écoles de Mayenne*

## **Adhésion en ligne**

**SNUDI-FO 53**, syndicat **FORCE OUVRIERE** des enseignants et AVS des écoles publiques de la Mayenne  
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex  
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)